

+ de 10 000m² de jardins ouvriers sont menacés au fort d'Aubervilliers

PROJET DE DESTRUCTION DES JARDINS OUVRIERS DES VERTUS À AUBERVILLIERS



COLLECTIF DE
DÉFENSE DES
JARDINS
OUVRIERS DES
VERTUS

Le collectif de défense des jardins ouvriers des Vertus est constitué de jardinier·ères et de non-jardinier·ères, d'Albertivillariennes et Albertivillariens, d'habitant·es des environs, de militant·es, de citoyen·nes, toutes et tous déterminé·es, pour sauver ces jardins.

Ce document a été réalisé collectivement.

Crédit images, photographies et documents graphiques : © Lebunetel architectes ; Chabanne ; SPIE Batignole ; Grimshaw Achitecte LLP ; SGP ; Paris2024 ; Grand Paris Aménagement ; Google maps ; PLUi Plaine Commune ; APUR ; WWF

SOMMAIRE

Introduction

Contexte : Le Fort d'Aubervilliers

Partie 1 - Fort flou

Partie 2 - Environnement

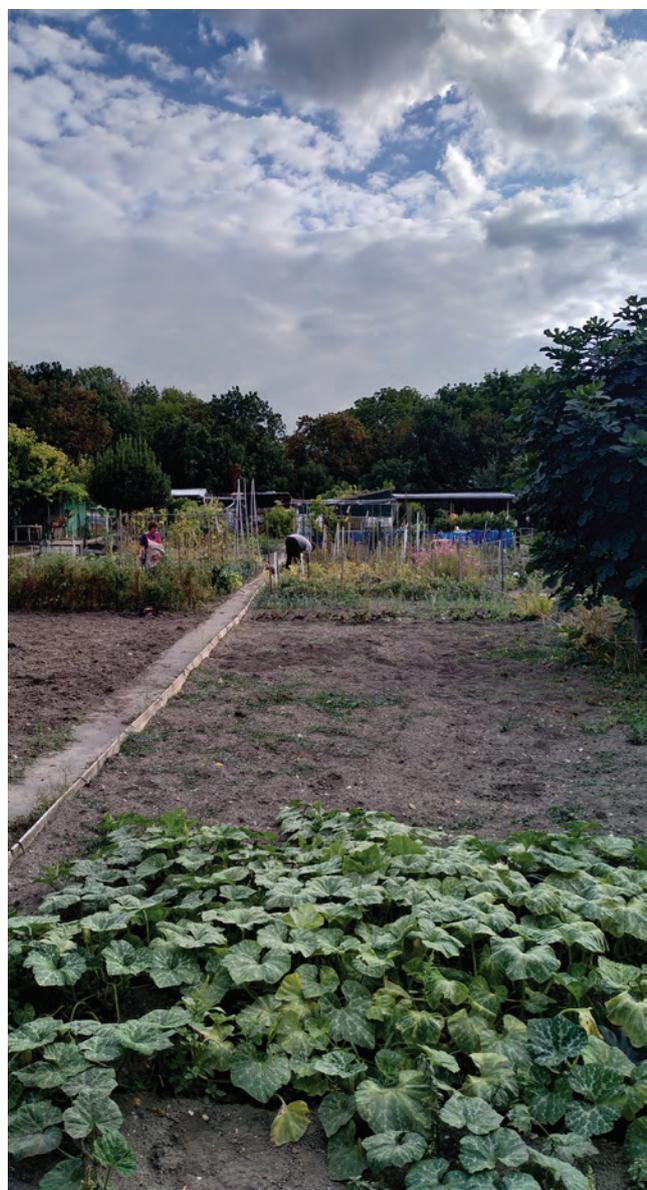
Partie 3 - Un Complexe olympien

Annexes

Introduction

A l'heure de la sixième extinction massive des espèces et du dérèglement climatique, plus de 10 000m² de jardins ouvriers sont menacés de destruction sur un des territoires les plus denses du Grand Paris, à Aubervilliers. Ce document vise à apporter un éclairage sur ce projet de destruction et à expliquer :

- Comment les jardinier·ères et les citoyen·nes ont été **désinformé·es** lors des enquêtes publiques, quand les aménageurs annonçaient vouloir préserver ces jardins ;
- Comment Grand Paris Aménagement (GPA) **minore les surfaces à détruire** et avance sur ce projet avec une étude d'impact incomplète.
- Comment Grand Paris Aménagement passe sous silence les projets de bureaux, de logements et d'hôtels programmés à la place de ces jardins.
- Pourquoi ce projet est **contradictoire avec les documents d'urbanisme**, incompatible avec le SDRIF et incohérent avec le nouveau PLUi.
- Pourquoi la compensation promise aux jardinier·ères prévoit de **détruire plus de 11 500 m² de surfaces boisées** (plus d'une centaine d'arbres et arbustes).
- Pourquoi la destruction de ces jardins impacte la sécurité alimentaire, la biodiversité, la gestion durable de l'eau, le confort d'été.
- **Enfin comment la gare et la piscine peuvent être construites sans détruire un mètre carré de jardin.**





“Les Jardins familiaux de Pantin”

“Les Jardins Ouvriers des Vertus”

Le Fort d'Aubervilliers est l'un des seize ouvrages militaires initiés par Adolphe Thiers pour renforcer la défense de Paris. Il fut construit en 1843 à Aubervilliers, en limite de Pantin et de Bobigny, afin de contrôler le passage sur la Route des Flandres, prolongement de l'actuelle avenue de Flandre, sur la RN 2.

CONTEXTE FORT D'AUBERVILLIERS

Les jardins d'Aubervilliers couvrent une surface totale de 7,05 ha.
(vue aérienne de fort ©Lebunetel-architectes.com)

Théâtre équestre Zingaro - Bartabas

Parking Relais Gratuit du Fort d'Aubervilliers - 285 places

Station de bus et ligne de métro 7

Au pied du Fort d'Aubervilliers, **les Jardins Ouvriers des Vertus** ont vu le jour le 29 Novembre 1935, l'association qui les porte aura donc bientôt 85 ans. Plusieurs générations de jardinières et de jardiniers s'y sont succédées.

En 1963, les jardins occupent plus de 62 000 m²; amputée à plusieurs reprises, la superficie totale est aujourd'hui réduite à 26 000m², pour 85 potagers.

Outre les jardinières et jardiniers, **les jardins sont très peuplés** : Il a été recensé sur le Fort d'Aubervilliers 22 espèces d'oiseaux protégées

en France ainsi que le hérisson d'Europe et le grillon d'Italie (espèces protégées) (cf Etude d'impact de la ZAC).

Les jardins ont connu le Front Populaire, la seconde guerre mondiale et la libération par la division Leclerc, l'industrialisation et la désindustrialisation, mai 68, la construction de grands ensembles, le prolongement de la ligne 7 du métro, les émeutes de 2005, la crise des subprimes, la pandémie de 2020, survivront-il aux jeux olympiques de 2024 et à la métropolisation de Paris ?

PARTIE 1. FORT FLOU



Projet urbain majeur du Grand Paris, la ZAC du Fort devrait accueillir plusieurs équipements importants de la Métropole. Sa conception souffre cependant de nombreuses lacunes tant dans l'information du public que dans le respect des documents d'urbanisme qui encadrent l'aménagement de ce territoire.

Portée par Grand Paris Aménagement, la ZAC du Fort d'Aubervilliers, créée en 2014, prévoit de transformer les 36 ha du fort en un quartier accueillant 1 800 logements sur 226 000m², et 50 000 m² de locaux d'activités et de commerces, une piscine d'entraînement olympique et une gare du Grand Paris Express. L'opération d'aménagement commence par le « Quartier Jean Jaurès » le long de la RN2 et la piscine.

LA PISCINE D'ENTRAÎNEMENT OLYMPIQUE :

Le site doit recevoir l'une des bases d'entraînement des nageurs engagés pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024, dessinée par Chabanne Architectes.

A l'issue de 10 mois de conception, les travaux de terrassement doivent démarrer début mars 2021. La livraison du centre aquatique est prévue pour l'été 2023.



©Chabanne Achitectes / SPIE

L'ECOQUARTIER :

Prévu pour 2022, l'« Eco-quartier » du fort d'Aubervilliers a été dessiné par l'agence LEBUNETEL, Architectes de Montpellier, qui verdit son projet en le décrivant comme des « respirations naturelles, biodiversifiées, impliquant les futurs usagers et offrant de nouveaux parcours ». Il bénéficie du label des **Ecoquartiers** soutenus par le Conseil Régional.



Plan masse de la zac du fort

©Lebunetel-architectes.com/GPA



©Grimshaw Architecture LLP / SGP

LE SUPER METRO :

Le projet de la ligne 15 Est (entre Saint-Denis et Champigny) desservira le site à l'horizon 2030. Une gare est prévue à côté de la station de métro de la ligne 7, les travaux ne devraient pas démarrer avant 2024.

Petits mensonges de Grand Paris Aménagement :

(extrait du site web @grandparisamenagement.fr/)

grandparis
aménagement

ACCUEIL ACTUALITÉS **OPÉRATIONS** EN DÉTAIL PARTAGEZ PUBLICATIONS

MIXTE
**FORT
D'AUBERVILLIERS**
Aubervilliers 93

TÉLÉCHARGER LE PDF IMPRIMER

Ce projet prévoit de transformer une friche urbaine de 36 ha en un quartier mixte, ouvert sur la ville, respectueux des atouts du site. **Exemplaire du point de vue du développement durable**, la ZAC créée en 2014 engage un projet de couture urbaine en lien avec la RN2 et le quartier de la Maladrerie Emile Dubois situé en face (projet inscrit au PNRU II). L'opération d'aménagement va commencer par le « Quartier Jean Jaurès » le long de la RN2, en participation étroite avec les habitants et la ville d'Aubervilliers. Elle prévoit d'accueillir environ 900 logements, un groupe scolaire, des espaces verts. Un travail sur les usages du site sera privilégié, ses atouts culturels comme le théâtre équestre Zingaro et **les jardins maraîchers seront maintenus.**

Désinformation des citoyens lors des enquêtes publiques

Lors de deux enquêtes publiques, l'une pour la zac du Fort, l'autre pour le PLUi de Plaine Commune, les autorités se sont voulu rassurantes, clamant à chaque question sur les jardins qu'ils seraient préservés des aménagements urbains à venir.

On peut lire dans le rapport du commissaire-enquêteur de la ZAC du Fort d'Aubervilliers lors de l'enquête publique en 2018 :

«*Appréciation du commissaire-enquêteur : je note que le maître d'ouvrage est conscient de l'intérêt de ces jardins et fera tout ce qu'il sera possible pour en assurer une protection maximum.*»

plus loin on lit aussi :

«*La couronne du Fort, ses douves et les jardins familiaux sont préservés et valorisés dans le projet de la ZAC, en compatibilité avec le SDRIF.*»

Lors de la modification du Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur la commune d'Aubervilliers, fin 2018, une question est posée sur le classement des jardins en zone naturelle (zone N). Le Commissaire Enquêteur écrit dans ses conclusions :

«*Le public a fait une observation (...) demandant de sanctuariser en classant le jardin des Vertus au Fort d'Aubervilliers en zone N, le sous-sol n'y est pas pollué et sa maturité écologique oblige à le conserver raisonnablement au vu du réchauffement climatique, le détruire implique de repartir de zéro, il faudrait trente ans pour réobtenir son efficacité par la création d'une compensation.*»

L'EPT « Plaine Commune » répond dans son mémoire en réponse de la manière suivante : « Le jardin des Vertus au Fort d'Aubervilliers est classé au PLU en zone UVj, où seules sont admis les constructions, ouvrages ou travaux destinés à la gestion et au fonctionnement des jardins familiaux. Il s'agit donc d'un zonage protecteur pour ces espaces. L'évolution des zones UV n'était pas l'objet de la modification du PLU, de même que la création de zones N. Toutefois, **la sanctuarisation du jardin des Vertus par son classement en zone N peut être intégrée au PLUi en cours d'élaboration.** »

Dans le nouveau PLUi, publié le 25 février 2020, nous découvrons pourtant que :

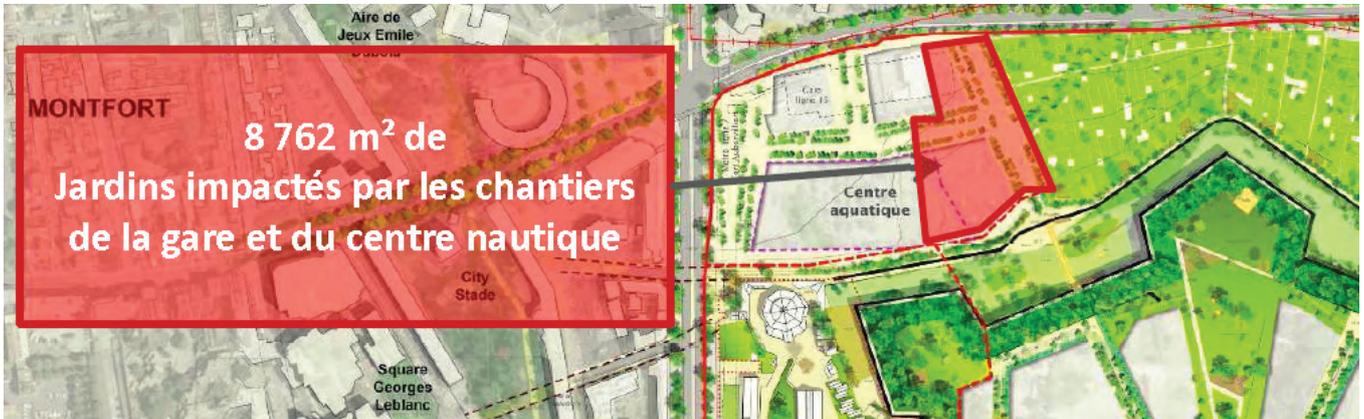
- Seule une partie des jardins est classé en zone N (le plan ci-dessous en vert)
- Les projets de piscine et de gare empiètent sur les jardins (en gris) sur plus 5 000 m²
- Le PLU prévoit une zone urbaine supplémentaire sur environ 5 000 m² de jardin (en rose).

Pleines d'omissions, les réponses de l'EPT « Plaine Commune » comme celles de Grand Paris Aménagement trompent les Commissaires Enquêteurs. Tout le monde souligne l'importance de préserver les jardins des Vertus. Est-ce que détruire à 40% d'un patrimoine reconnu est une manière efficace de le préserver ? Pourquoi ces approximations ? Pourquoi ces jeux avec la vérité ? Le public n'est-il pas en droit d'exiger d'agences et de services publiques une transparence, une clarté et une honnêteté totales ?



Extrait du PLUi
Fond de carte © PLUi
Plaine Commune et
Google maps

Désinformation des jardiniers

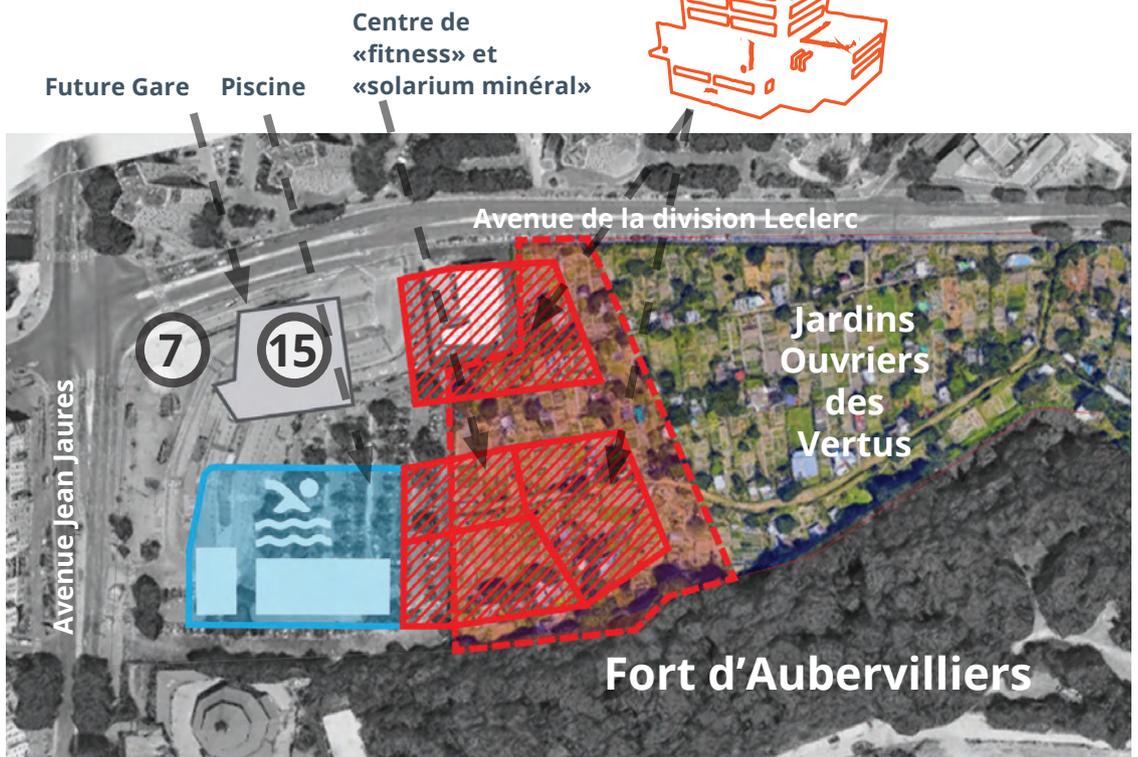


Extrait d'un document de Grand Paris Aménagement destiné aux jardiniers
©Lebunetel-architectes /GPA

Dans un document destiné aux deux associations de jardiniers, Grand Paris Aménagement annonce tantôt 8 762m² tantôt 8 712m² impactés par la gare et le centre aquatique. Selon GPA, ces documents «font état de surfaces indicatives».

En réalité le PLU et le plan de la ZAC montrent que **plus de 10 100m² de jardins sont convoités** par les projets de piscine, de gare et des programmes immobiliers sur lesquels Grand

Paris Aménagement n'a jamais communiqué et ne communique pas. De l'omission on passe à l'approximation (personne ne doute que GPA sache compter, mais le seuil de l'hectare semble difficile à faire passer). La dissimulation maintenant : il n'a jamais été dit que des projets immobiliers viendraient détruire les jardins alors que le PLU a été modifié en ce sens.



Projet de destruction des jardins Fond de carte © Google maps

Incohérences du PLUi

Les documents d'urbanisme comme le PLUi encadrent l'aménagement et l'urbanisme à l'échelle d'un territoire. Le nouveau PLUi de Plaine Commune, publié le 25 février 2020 est plein d'ambiguïtés et de contradictions sur l'avenir des jardins. Les cartes du règlement graphique et de l'OAP ouvrent les jardins à l'urbanisation quand plusieurs textes, tout aussi opposables, demandent leur préservation.

Plus d'un hectare de jardins sont maintenant classés en zone constructible. Cette partie est régie par trois zones réglementaires distinctes du PLUi, UGg secteur gare, UGp secteur piscine, et UM :

- Les zones UG sont destinées « aux grands services urbains » ainsi le secteur UGg est dédié aux gares du Grand Paris Express, et le secteur UGp est dédié aux piscines olympiques du Centre Aquatique Olympique à Saint-Denis et du Fort d'Aubervilliers.

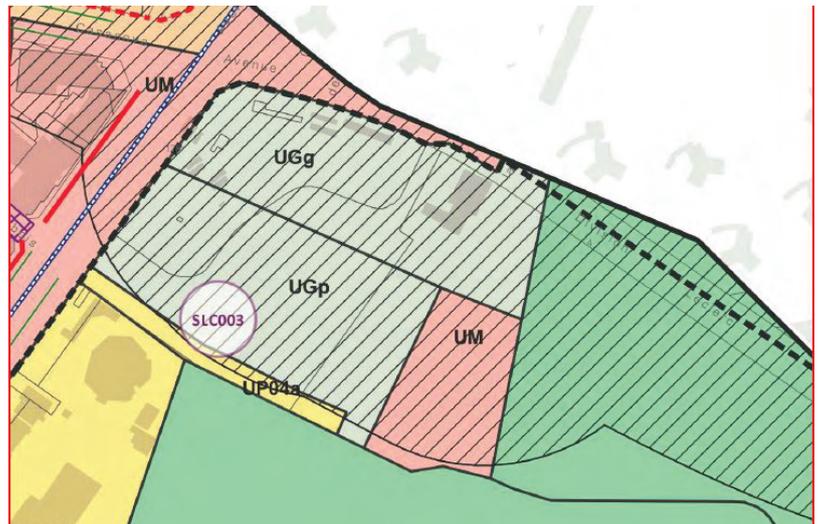
On note que le règlement du PLUi ne réserve pas exclusivement ces secteurs aux gares et aux piscines mais les destine aussi notamment aux « constructions d'hébergement hôtelier et touristique »

La hauteur maximale des constructions (Hmax) dans ces secteurs est définie par une hauteur totale (Ht) au plus égale à 30 mètres, ce qui permet de construire du bâti de 9 étages sur Rez-de-chaussée (R+9)

- La zone UM correspond à des espaces mixtes de densités intermédiaires. Cette zone « mixte » vise à accueillir de nombreuses fonctions urbaines (habitat, commerces et services, activités, équipements). La hauteur des constructions y est limitée à 20m dont 16m en façade (R+4 à R+5)

OAP

La ZAC du fort d'Aubervilliers a fait l'objet d'une OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) : OAP N°2 Aubervilliers Fort. Le Schéma d'orientation établit un secteur constructible au sein des jardins, et propose donc d'urbaniser ces jardins. L'ouverture à l'urbanisation schématisée dans l'OAP et l'artificialisation des jardins est, cependant, en



Extrait de plan du PLUi
© PLUi Plaine Commune

complète contradiction avec le reste du PLUi, notamment:

- Avec le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) dont l'un des objectifs est de « Protéger l'agriculture urbaine sous toutes ses formes et soutenir son développement »

Page 18, le PADD prescrit précisément « Le maintien des jardins cultivés » avec deux exceptions concernées par des projets d'aménagement. **On note que les Jardins du Fort d'Aubervilliers ne sont pas listés pas dans ces exceptions.**

- Avec l'OAP thématique « Environnement et santé » qui vise entre autres à « Soutenir les espaces de maraîchage et d'agriculture urbaine comme supports de pratiques écologiques en préservant les espaces maraichers et les jardins partagés existants et en développant les programmes et les usages associés à l'agriculture urbaine ; » « **Préserver les espaces maraichers et les jardins partagés existants. Les principaux jardins cultivés du territoire comme l'ensemble formé par les Huleux, les Arpents, le Moutier et le Chemin de fer à Stains, une partie des Tartres à Pierrefitte, les Joncherolles, le Marais et les Aulnes à Villetaneuse, la Fosse Sablonnière et les jardins du Fort de l'Est à Saint-Denis et du Fort d'Aubervilliers, sont à préserver....** »

- Avec le texte de l'OAP du Fort lui-même qui demande de « Respecter la structure paysagère

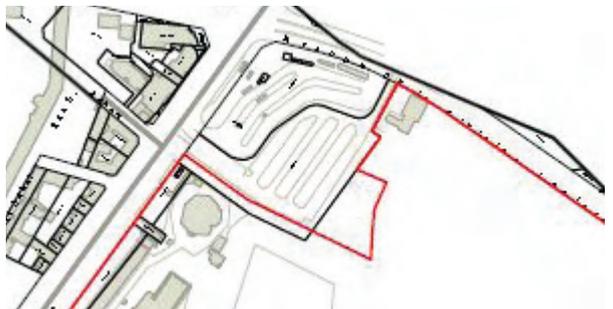
du site : le fort constitue un paysage naturel particulier qui sera préservé. Ainsi, la couronne boisée autour du fort sera maintenue et **les jardins familiaux seront mis en valeur**. L'objectif de maintenir leur caractère cultivé s'inscrit plus globalement dans la stratégie territoriale de développement de l'agriculture urbaine. " (OAP N°2 Aubervilliers Fort)

- Avec le périmètre de la protection patrimoniale : le Fort d'Aubervilliers et une partie importante des jardins sont concernés par la « protection patrimoniale » du PLUi. Cette protection a pour vocation à identifier les bâtiments ou ensembles bâtis à caractère patrimonial à préserver et à mettre en valeur pour des motifs d'ordre historique, architectural et/ou culturel. **On constate que les parties promises à la destruction pour la gare et pour la zone UM restent protégées au titre de cette protection.**

Par ailleurs, le projet prévu pour la piscine et son solarium minéral vient rompre la continuité écologique qui est un axe inscrit à la fois dans l'OAP thématique « Environnement et santé » et dans OAP N°2 Aubervilliers Fort qui prescrit ceci « Une attention particulière sera portée à la préservation des continuités écologiques existantes. »

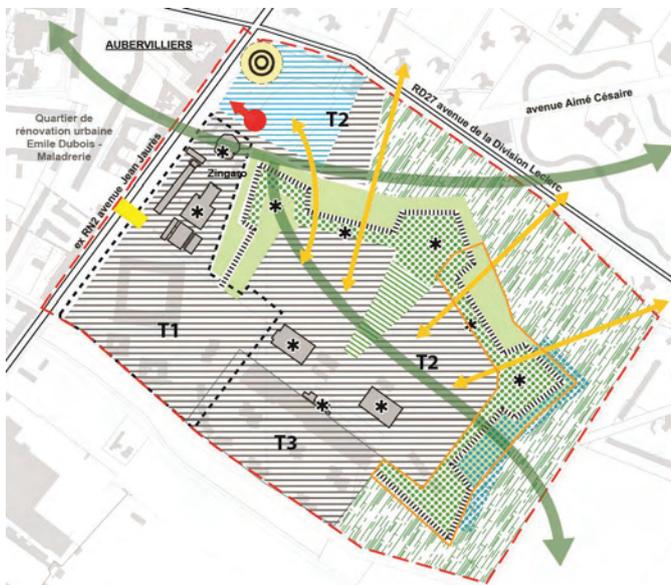
Extrait de plan du PLUi

© PLUi Plaine Commune



Il est difficile de comprendre à la lecture du PLUi ce qui a conduit au classement en zone UM d'une partie des jardins. **Impossible également de comprendre comment GPA, malgré ses nombreuses déclarations concernant l'importance patrimoniale des potagers peut décider de livrer plus d'un hectare de ce patrimoine à la promotion immobilière.**

2.4 Schéma des orientations d'aménagement et de programmation du secteur



OAP - Fort d'Aubervilliers

ACCESSIBILITE ET DEPLACEMENTS	ESPACE PUBLIC ET VEGETALISATION	PROGRAMMATION ET MORPHOLOGIE
<ul style="list-style-type: none"> Création de liaison douce Création d'un plateau ralentisseur Gare SGP et pôle Intermodal Place ou parvis structurant 	<ul style="list-style-type: none"> Continuité écologique fort/canal Reconstitution ou maintien des jardins familiaux Maintien du cordon boisé et des espaces verts de pleine terre Sanctuarisation d'un espace vert central en pleine terre Préservation des zones humides Aménagement d'un parc 	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un secteur à vocation d'activité économique, création de transports collectifs et développement d'espaces publics animés et d'activités de loisirs Secteur constructible Piscine à dimension olympique adressée sur l'ex RN2 Protection du patrimoine bâti et végétal Mise en valeur des remparts du fort Bât existant à préserver Espace sanctuarisé Secteur de la Procédure Intégrée pour le Logement (PIL)
ELEMENTS DE CONTEXTE		
<ul style="list-style-type: none"> Périmètre de l'OAP Bât existant Parcellaire existant Vole majeure 		

Extrait de plan de l'OAP Fort © PLUi Plaine Commune

Petits arrangements avec la “compensation”

Grand Paris Aménagement a généreusement proposé aux jardiniers·ères de compenser les surfaces de jardins détruites en les remplaçant par d'autres jardins.

Il ne s'agit en réalité pas de compensation mais d'un remplacement légal prévu par la Loi, le code Rural et l'OAP du fort :

« En cas d'expropriation ou de cession amiable, dans le cadre d'une opération déclarée d'utilité publique, de terrains exploités comme jardins familiaux, les associations ou les exploitants évincés membres de ces associations pourront, s'ils le souhaitent, obtenir de l'expropriant qu'il mette à leur disposition des terrains équivalents en surface et en équipements, sans préjudice des indemnités dues pour les frais de réaménagement. »

Article L563-1 Modifié par Décret n°90-879 du 28 septembre 1990 - art. 4 () JORF 30 septembre 1990

De plus, Grand Paris Aménagement se trompe et trompe les associations de jardiniers sur les surfaces impactées, son document indique 8 762m² alors qu'en réalité plus de 10 100m² de jardins sont menacés par les projets.

Pour ces « compensations », Grand Paris Aménagement propose de confisquer « Environ 7 687 m² » de parcelles en friche sur le terrain de l'association voisine, *Les jardins familiaux de Pantin*. Ces parcelles en friches sont dites « abandonnées » par Grand Paris Aménagement qui les a recensées. Il ne s'agit pas de compensation environnementale puisque ces parcelles existent déjà et elles pourraient être cultivées par d'autres jardiniers. De plus leur surface totale n'est pas suffisante.

Grand Paris Aménagement propose donc aussi de détruire une surface boisée

3. Compensation : un processus qui s'inscrira dans la durée, en concertation avec les jardiniers



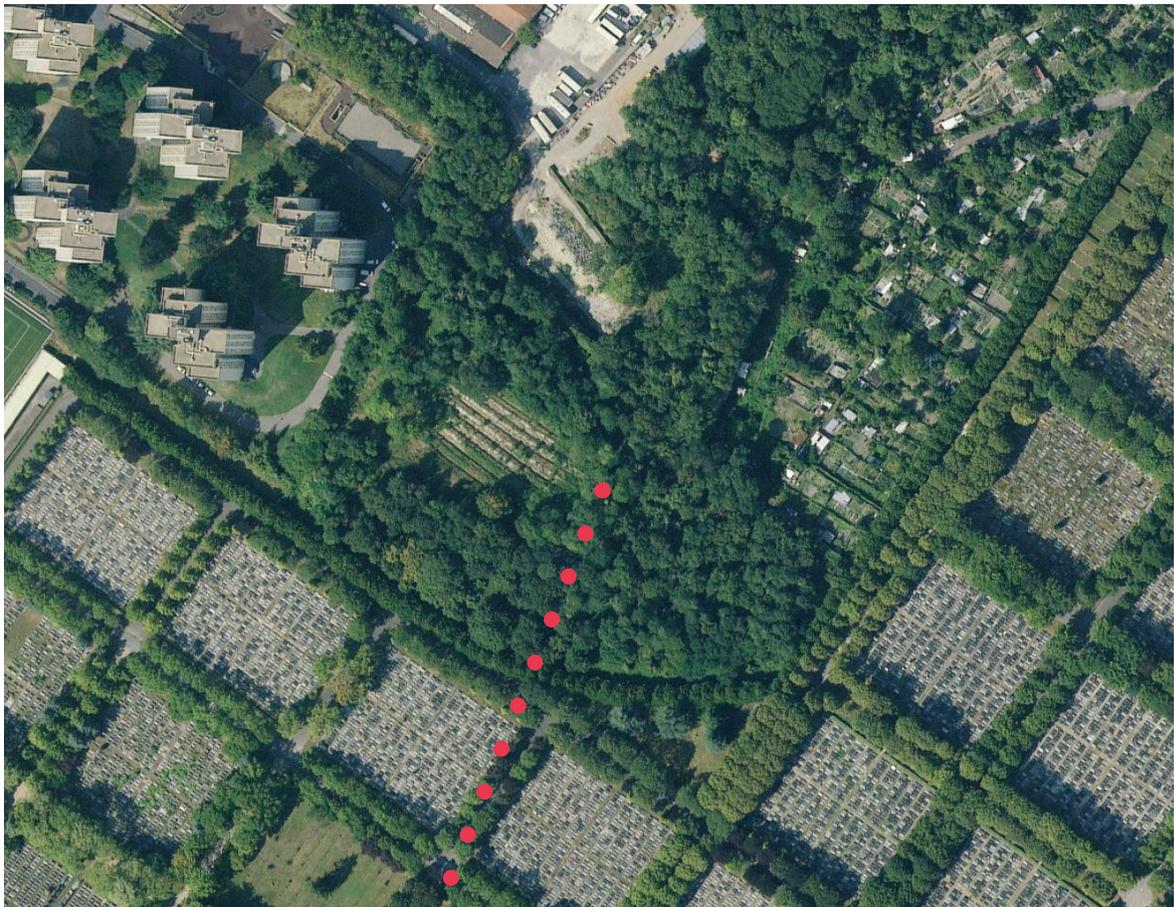
Extrait d'un document de Grand Paris Aménagement destiné aux jardiniers
©Lebunetel-architectes /GPA

de 11 536 m², d'abattre plus d'une centaine d'arbres et arbustes pour créer de nouveaux jardins. **Il ne s'agit donc pas de compensation environnementale mais bien de destruction de l'environnement.**

On note par ailleurs, que l'OAP du fort exclut la compensation des jardins pour les aménagements liés à la gare, il indique précisément : « Ainsi les surfaces de jardins familiaux impactées par le projet devront être reconstituées dans le périmètre de la ZAC, **hormis celles liées aux aménagements nécessaires à la réalisation de la gare** du Grand Paris Express.»



Extrait d'un document de Grand Paris Aménagement destiné aux jardiniers ©Lebunetel-architectes /GPA



11 536 m² de surfaces boisées (plus d'une centaine d'arbres et arbustes) promises à la destruction pour restituer les surfaces de jardins détruites...
©Google maps

PARTIE 2. ENVIRONNEMENT

Les jardins du Fort d'Aubervilliers compte plus de 450 arbres fruitiers (photo collectif - libre de droit)

Sanctuariser les Jardins Ouvriers des Vertus, permettrait de construire un véritable "écoquartier", une piscine sincèrement "écoresponsable" et de respecter l'engagement des jeux olympiques à "accélérer la transition écologique"...

La préservation des Jardins Ouvriers des Vertus est indispensable :

- Pour leur production légumière et fruitière, la résilience alimentaire et l'agriculture urbaine de la Métropole. Pour certaines familles cultivant les jardins cet apport est aujourd'hui indispensable ;
- Pour la gestion durable de l'eau, la gestion des crues et des inondations, l'infiltration des pluies importantes et la recharge des nappes d'eau souterraines ;
- Pour la biodiversité et la préservation de plusieurs dizaines d'espèces menacées. (insectes pollinisateurs, oiseaux...);
- Pour la régulation des températures d'été (réchauffement climatique et effet îlot de chaleur urbain),.
- Pour l'absorption du CO2 par les 450 arbres fruitiers des jardins et par ses sols de pleine terre...



Sanctuariser les jardins Fond de carte © PLUi Plaine Commune et Google maps

La ville d'Aubervilliers compte 1,42 m² d'espaces verts par habitant. L'objectif de la Région, comme celle de l'OMS est de 10m² d'espaces verts par habitant.

SDRIF

Le schéma directeur régional d'Ile-de-France (SDRIF) fixe les grandes orientations urbaines, économiques, environnementales et sociales de la région parisienne d'ici à 2030. Il a été adopté par le Conseil régional le 18 octobre 2013. Il a été approuvé le 27 décembre 2013 et est entré en vigueur le 29 décembre 2013. Il est aujourd'hui opposable.

Le fort d'Aubervilliers et ses jardins sont identifiés sur le SDRIF, comme un espace vert d'intérêt régional à créer et un espace à préserver s'agissant des jardins familiaux.

Le SDRIF a identifié un espace boisé et naturel et un espace de loisirs (les jardins familiaux). Concernant ces derniers, le SDRIF précise : « Il convient de pérenniser la vocation des espaces verts publics existants, de valoriser les espaces ouverts privés insérés dans la ville dense, d'optimiser l'ensemble des fonctions ou des services que rendent ces espaces. »

Les espaces boisés et naturels à préserver et valoriser sur le site correspondent à la couronne boisée du Fort : « (...) D'autres projets peuvent être rendus possibles à titre exceptionnel, en l'absence de tout autre lieu d'implantation, notamment dans les espaces urbanisés, sous réserve des compensations prévues pour les espaces boisés. Les aménagements et constructions doivent être économes en espace et veiller à une bonne intégration environnementale et paysagère, notamment par le maintien ou la restauration des continuités écologiques. **Une attention toute particulière doit être portée à la préservation des espaces boisés et naturels dans les communes comprenant des secteurs déficitaires en espaces verts publics ou disposant de moins de 10% en superficie d'espaces agricoles, boisés, naturels et d'espaces ouverts urbains.** »

Autorité environnementale

L'Autorité environnementale (AE) a analysé l'étude d'impact mise à jour de la ZAC de l'écoquartier du Fort d'Aubervilliers et elle a publié un avis sur cette étude le 19 avril 2017.

L'avis de AE note que l'étude d'impact était incomplète notamment sur le devenir des jardins : «S'agissant des 16 autres hectares composant la ZAC, l'étude d'impact se limite à indiquer que le Petit Bois et les jardins familiaux seront conservés tandis que le devenir des secteurs de la future Grande Gare Express (ligne 15) et des tours de la Gendarmerie est « indéterminé ».

L'Autorité environnementale rappelle par ailleurs les dispositions du SDRIF citées ci-dessus.

Ilot de chaleur

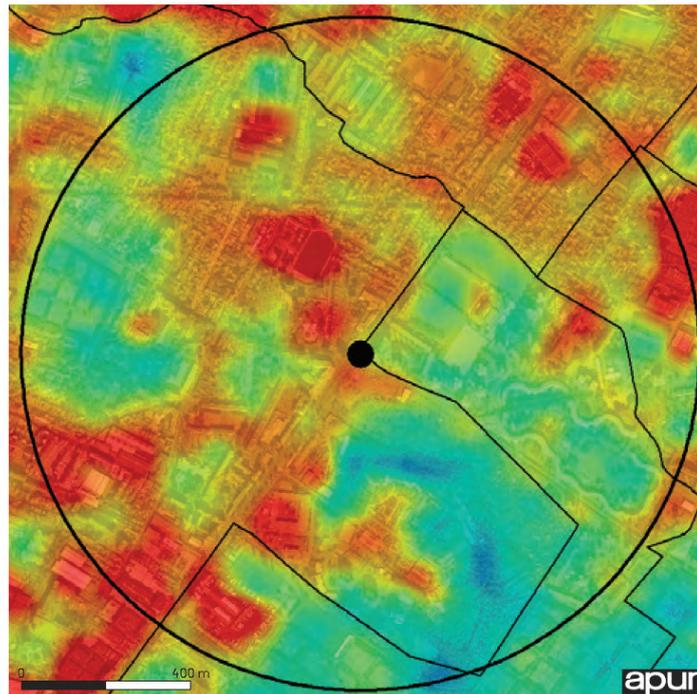
Une étude réalisée par l'APUR montre des îlots de chaleur très importants lors des relevés thermographiques d'été sur une part significative du quartier. Les entrepôts, locaux d'activités ou d'équipements ressortent particulièrement, le long de l'ex RN2, de la rue Léopold Rechossière, autour du stade Auguste Delaune ou du carrefour des Quatre Routes. À l'inverse, les jardins ouvriers et les espaces verts du Fort d'Aubervilliers, les espaces verts des Courtillères ou de la Maladrerie, ainsi que les cimetières, plus frais, jouent un rôle de régulateur thermique à l'échelle du quartier. La thermographie note 23° d'écart entre les zones artificialisées et les zones végétalisées (voir page suivante). Le climat de l'agglomération parisienne pourrait ressembler à celui de Bastia d'ici la fin du XXI^e siècle. Une étude de Météo France montre une augmentation du nombre de journées chaudes, sur la période 1959-2009, en Île-de-France de l'ordre de +3 à +6 jours par décennie. Elle prévoit des étés toujours plus chauds jusqu'aux années 2050, et plusieurs scénarios pour la seconde moitié du XXI^e siècle, avec pour le plus pessimiste,

**Thermographie d'été
(température au sol,
le 20/08/10 à 10h30)**

38 °C 25 °C 15 °C



Source : LANDSAT - 2010



Thermographie d'été du Fort d'Aubervilliers © APUR - Landsat

jusqu'à + 5 °C en moyenne à l'horizon 2071-2100.

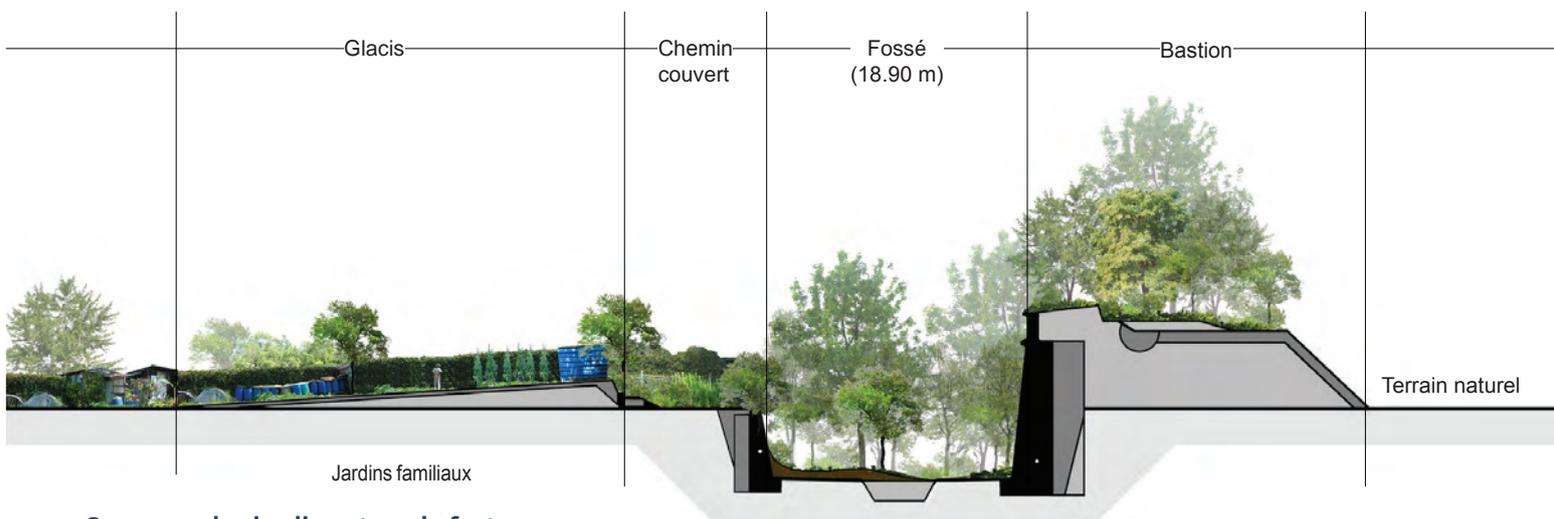
Le phénomène d'îlot de chaleur urbain s'ajoute au réchauffement climatique et risque d'accroître la brutalité du climat estival dans les zones urbanisées de la métropole : Celui-ci se manifeste de manière extrêmement locale sur les territoires artificialisés comme le Grand Paris. La végétation est donc un des facteurs essentiels à la réduction de ce phénomène. La végétation apporte de l'ombre, elle absorbe le rayonnement solaire et rejette de la vapeur d'eau par évapotranspiration. Contrairement aux routes et au bâti, elle ne stocke pas l'énergie solaire.

Biodiversité

L'étude d'impact de la ZAC du Fort recense de nombreuses espèces protégées en France, oiseaux, hérissons, grillons...

Selon l'étude, on y trouve aussi le lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) au niveau des jardins familiaux, la taupe d'Europe (*Talpa europaea*), le mulot (*Apodemus/vaticus*), la musaraigne (*Crocidura sp.*) ou encore l'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*). Le hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), espèce protégée, et le renard roux (*Vulpes vulpes*) fréquentent les jardins familiaux ainsi que les terrains de la gendarmerie. Ils se reproduiraient au sein de la zone de l'étude d'impact. **Le hérisson hiberne régulièrement dans les jardins familiaux.**

L'étude évoque la présence de chiroptères (chauve-souris), de Pipistrelle commune



Coupe sur les jardins et sur le fort

©Lebunetel-architectes.com/GPA



Le hérisson d'Europe espèce protégée, hiberne régulièrement dans les jardins ouvriers - Photo domaine public

(Pipistrellus pipistrellus), et du grillon d'Italie (Oecanthus pellucens) protégé régionalement. Il a été observé 36 espèces d'oiseaux dont 22 espèces d'oiseaux protégées en France. (Etude d'impact du fort Nov 2015)

L'OAP du fort note que «Les fossés se sont enrichis, accueillant une des rares zones humides du territoire et devenant un noyau primaire de la trame écologique locale reliant le canal au cimetière de Pantin. Cette continuité est notamment avérée pour des oiseaux comme l'Épervier d'Europe et le Faucon crécerelle.» (OAP N°2 du Fort)

2024, Jeux écologiques ?

L'artificialisation des jardins ouvriers et la destruction de la biodiversité pour construire une piscine olympique sont-ils compatibles avec les ambitions écologiques affichées, les valeurs environnementales des JO de 2024 ? On peut lire sur le site de Paris 2024 :

«...Les Jeux de Paris 2024 seront révolutionnaires, parce que spectaculaires et durables. Grâce à la

sobriété, l'innovation et l'audace, Paris 2024 imagine de nouvelles façons de faire, et initie une nouvelle ère dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. En organisant des Jeux neutres en carbone, Paris 2024 veut tout d'abord montrer l'exemple en s'alignant sur les objectifs de l'Accord de Paris. Et parce que les Jeux nous invitent à voir plus grand et plus loin, nous voulons contribuer à l'accélération de la transition écologique dans le sport, les territoires et les grands événements.» (Site de paris2024 : www.paris2024.org)

Par ailleurs, le nouveau guide rédigé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) en collaboration avec le Comité International Olympique (CIO) explique comment une planification rigoureuse des nouveaux sites et installations de sport, un choix judicieux pour leur emplacement et une conception minutieuse peuvent aider à éviter d'éventuelles retombées négatives sur l'environnement et même contribuer à sa préservation."

A LIRE sur www.olympic.org (12 mars 2019)

En mai 2016, le comité de candidature Paris 2024 et le WWF France ont formalisé un partenariat stratégique : "unissant leurs forces autour d'une ambition commune : organiser des Jeux à impact environnemental positif, qui accélèrent la transition écologique et contribuent à réinventer les villes et les modes de vie."

Dans une publication, dont nous présentons ci-contre un extrait,

le WWF France expose les ambitions, objectifs et conditions de réussite forgés dans le cadre de ce travail partenarial.

A LIRE sur www.wwf.fr/ (5 janvier 2016)



HABITATS NATURELS & BIODIVERSITÉ



Maintenir, créer et valoriser les espaces naturels ainsi que les espèces qu'ils abritent pour réduire leur érosion, lutter contre le changement climatique et améliorer la qualité de vie en ville

- Garantir dans le choix des sites et aménagements : zéro artificialisation, zéro imperméabilisation nette des sols, limitation des infrastructures en sous-sol et dépollution des sols.
- Préserver et valoriser les espaces naturels existants, et développer un continuum écologique entre les trames vertes au sol (en favorisant notamment la perméabilité des sols) et sur les toits pour faciliter les circulations de la faune et de la flore, et recréer des espaces d'habitats naturels et des zones humides. Développer des continuités vertes entre les sites en s'appuyant et en valorisant la trame verte, bleue et brune.
- Créer des hectares d'espaces végétalisés supplémentaires sur l'ensemble des infrastructures (bâtiments, et aménagements).
- Garantir la labellisation *biodiversity* de 100% des bâtiments (neufs et rénovés) et des villages.
- Choisir des essences locales et adaptées, résilientes au changement climatique, favorisant la pollinisation.
- Utiliser la biodiversité et la Seine pour créer des «îlots de fraîcheur».

PARTIE 3.

UN COMPLEXE OLYMPIEN...



Le projet de piscine prévu comme base d'entraînement des nageurs lors des compétitions olympiques et paralympiques n'est pas remis en cause. Seule une extension de son programme (un centre de fitness et un solarium) vient détruire inutilement les jardins ouvriers.

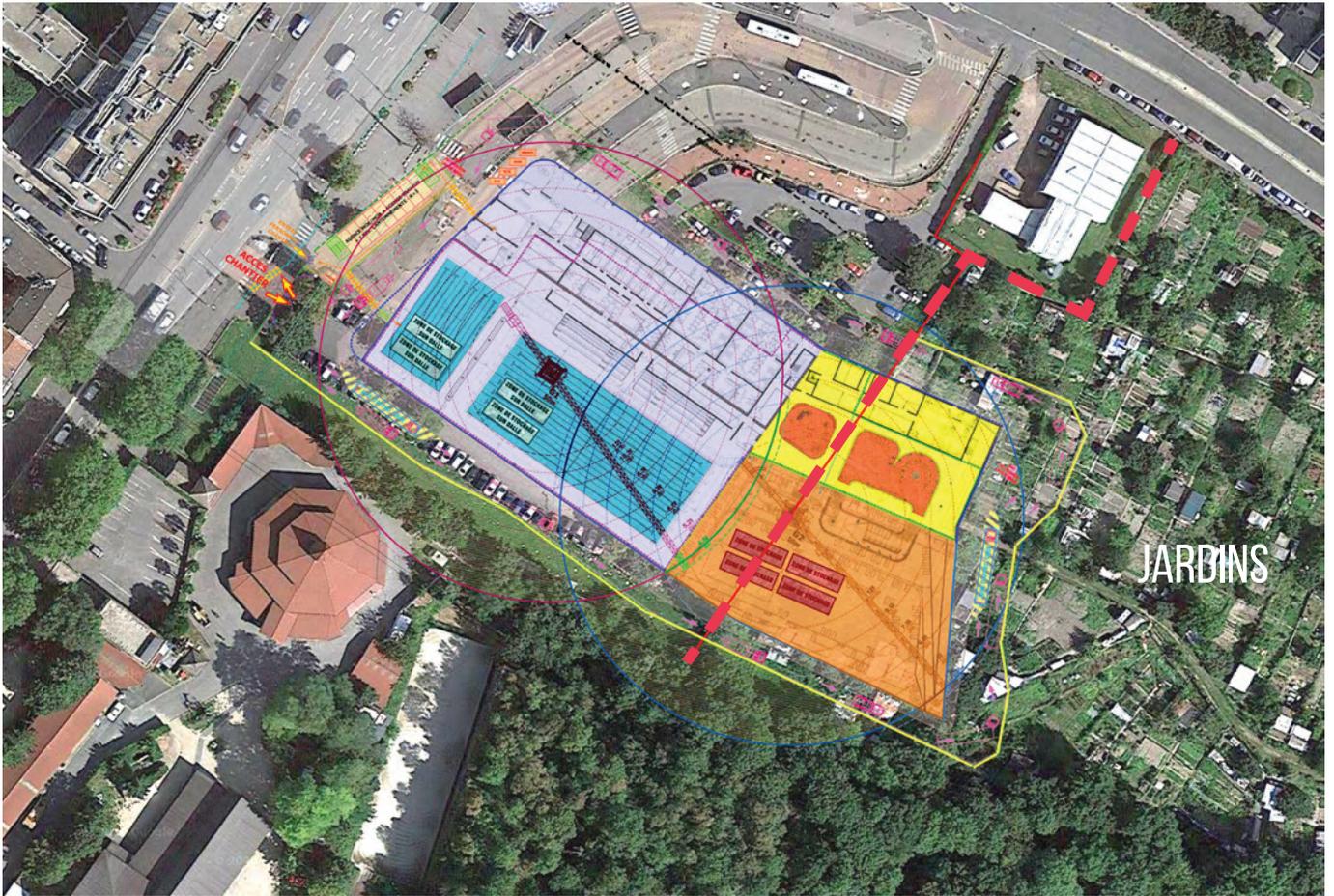
La construction d'une piscine olympique au fort d'Aubervilliers a été obtenue par l'ancienne Maire d'Aubervilliers Meriem Derkaoui lorsque le site de Saint-Denis a été retenu dans le projet de candidature des Jeux de 2024. Un Contrat d'intérêt national (CIN) est signé le 12 janvier 2017 entre l'Etat, la ville d'Aubervilliers, l'ETP Plaine commune et Grand Paris Aménagement pour aménager le secteur du Fort d'Aubervilliers.

En juin 2020, la Ville d'Aubervilliers, Maître d'Ouvrage du projet de piscine a signé un marché avec Spie Batignolles pour sa conception, sa construction, son exploitation et sa maintenance pendant six ans. L'entreprise est accompagnée de l'exploitant technique Cram, du BET Sogeti et de l'agence Chabanne Architectes. Les travaux devraient débuter

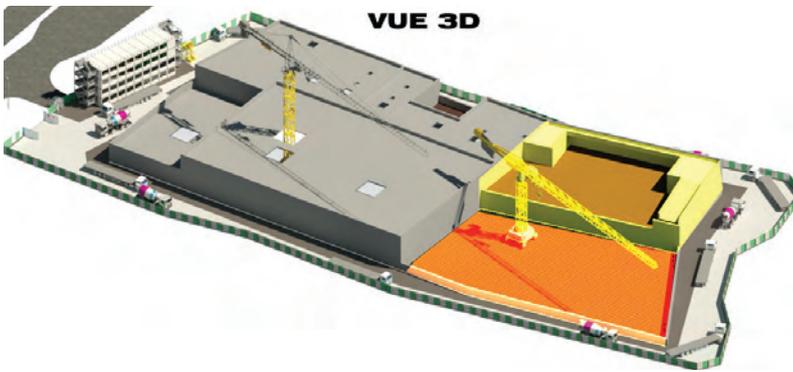
en mars 2021 pour une livraison à l'été 2023. Le montant du contrat s'élève à 33,6 M€ HT.

Le projet comporte un bassin aux dimensions olympiques homologué et destiné à devenir l'une des bases d'entraînement des nageurs lors des compétitions olympiques et paralympiques de Paris 2024. Il sera aussi ouvert aux nageurs de tous niveaux et aux scolaires. Cette partie ne pose pas de problème, elle est implantée à l'emplacement d'un parking existant.

Le projet comporte aussi des fonctions très éloignées de la natation au niveau scolaire ou olympique. Ainsi, il y est prévu «un espace de fitness et de cardio-training ainsi qu'un village finlandais comportant saunas et hammams, et un solarium minéral». Selon les plans, c'est cette partie qui est implantée au sein du périmètre des jardins.



Implantation du chantier © SPIE - Fond de carte Google Maps



Ci-dessus le plan du chantier superposé à la photo aérienne. En rouge la limite des Jardins ouvriers des Vertus. En jaune la limite du chantier.

Le plan du projet montre clairement en bleu les bassins de natation dont le bassin olympique de 50x25m et le reste du bâtiment en violet. Cette partie s'implante facilement sur le site de la gare routière et du parking.

Ce bâtiment est prolongé par une extension qui semble être le centre de fitness et un large solarium (en jaune et orange sur la 3D ci-dessus). Cette partie empiète sur les Jardins ouvriers des Vertus.

Greenwashing

Spie batignolles Île-de-France a communiqué sur le projet le 1er septembre 2020. Avec Chabanne architectes, il revendique « Une construction écoresponsable intégrant des techniques innovantes » Son communiqué dit avoir privilégié « des modes constructifs permettant un budget carbone performant avec l'utilisation de béton bas carbone, de bois d'origine française et européenne pour les pannes de charpente et le bardage de façade extérieure ainsi que l'isolation en laine de chanvre d'origine française. »

Notons que le « béton bas carbone » n'est en réalité pas plus écologique que le béton classique : On y remplace l'extraction du calcaire et de l'argile par du laitier. (Un déchet de la fabrication de l'acier à la sortie des hauts fourneaux.) Le laitier sortirait d'usine en ayant émis 17kg de CO2 soit 45 fois moins que le ciment traditionnel évalué à 765 kg de CO2. Cette performance écologique n'est due qu'à l'imprécision de la norme 15804, qui oublie d'attribuer aux laitiers une part du CO2 émis par les hauts fourneaux. Ce vide juridique permet artificiellement au ciment bas carbone de se repeindre en vert.

Enlarge your pool !

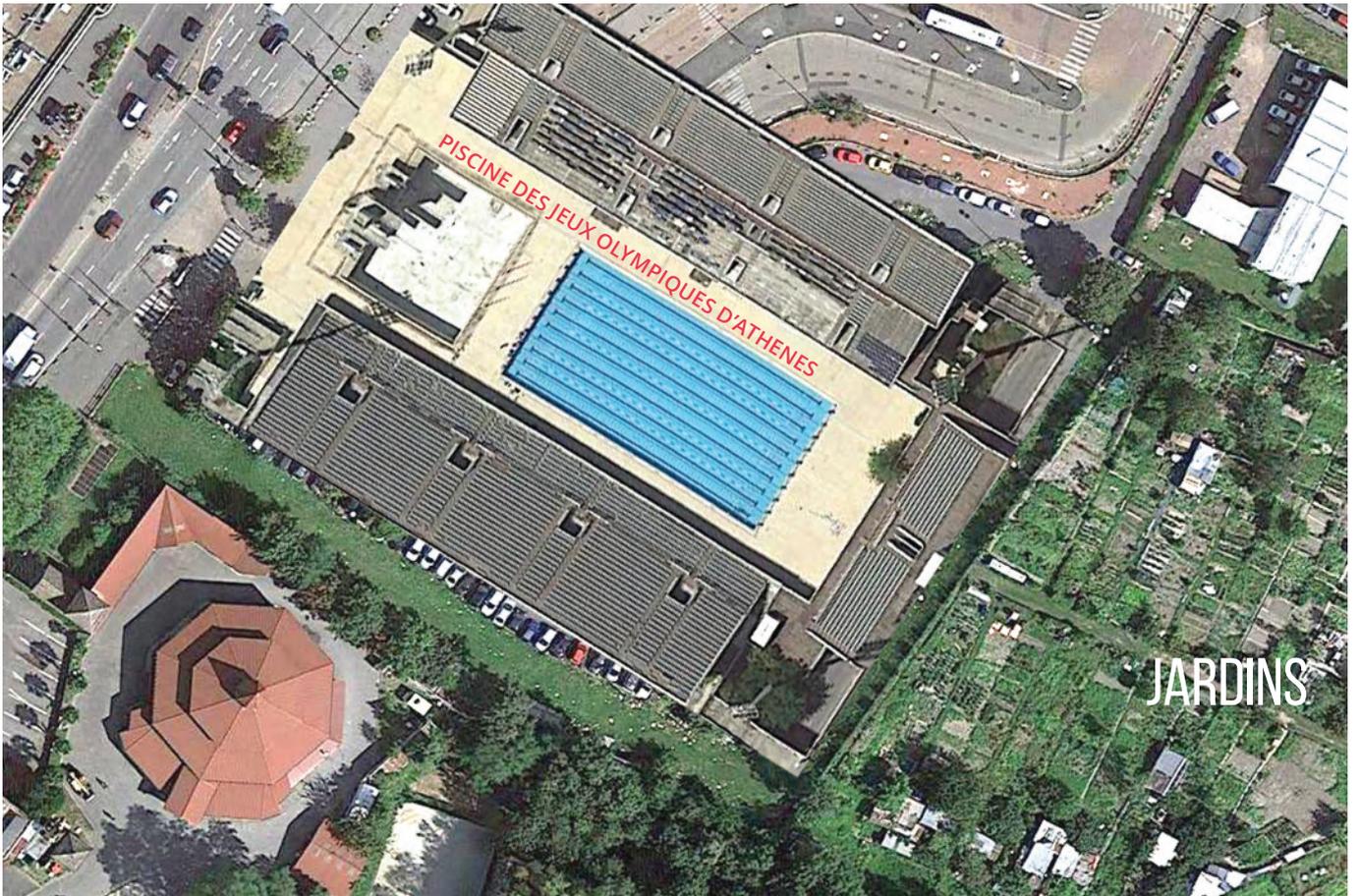
Une piscine olympique peut prendre de la place. Les normes prévues pour les compétitions de natation des Jeux olympiques demandent des dimensions importantes notamment pour le grand bassin : 50 mètres de longueur par 25 mètres de largeur. Le site de la gare routière et du parking, où le projet de piscine pourrait se restreindre, n'est cependant pas petit, il fait environ 130 par 75 mètres. Nous l'avons vu plus haut la piscine olympique s'implante facilement sur ce terrain

déjà artificialisé. Ci-dessous et ci-contre nous avons vérifié cette faisabilité avec d'autres piscines olympiques mises à l'échelle du site et collées sur la photo aérienne : Les piscines des jeux de Barcelone et Athènes ainsi que les bassins de dimensions olympiques construits à Paris : Piscines Keller, Georges Hermant et Georges Vallerey.



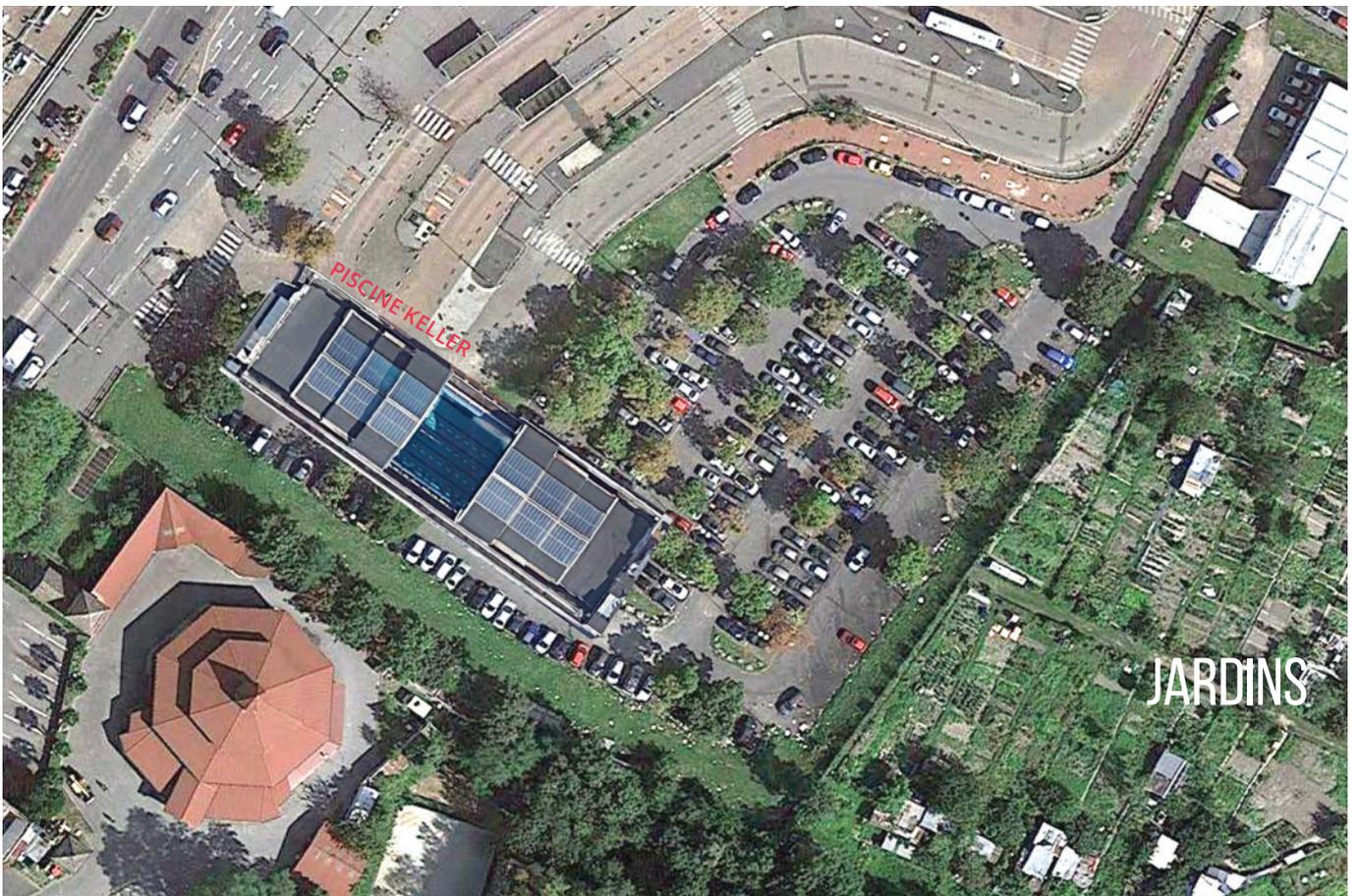
L'espace déjà artificialisé est suffisant pour accueillir une piscine olympique, sans détruire les jardins comme ici **LA PISCINE DES JEUX OLYMPIQUES DE BARCELONE**

© Fond de carte Google Maps

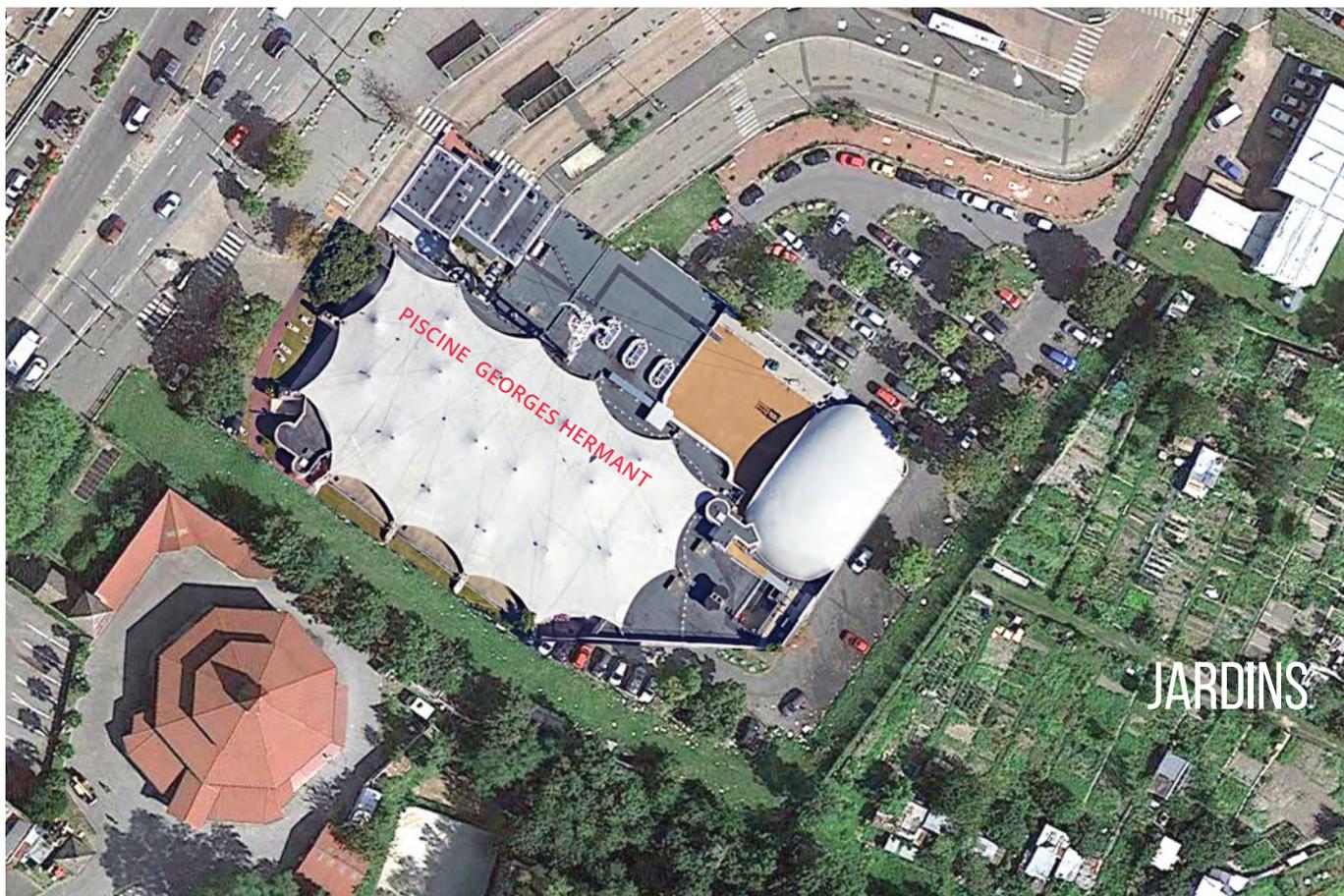


Ou encore **LA PISCINE DES JEUX OLYMPIQUES D'ATHENES**

© Fond de carte Google Maps

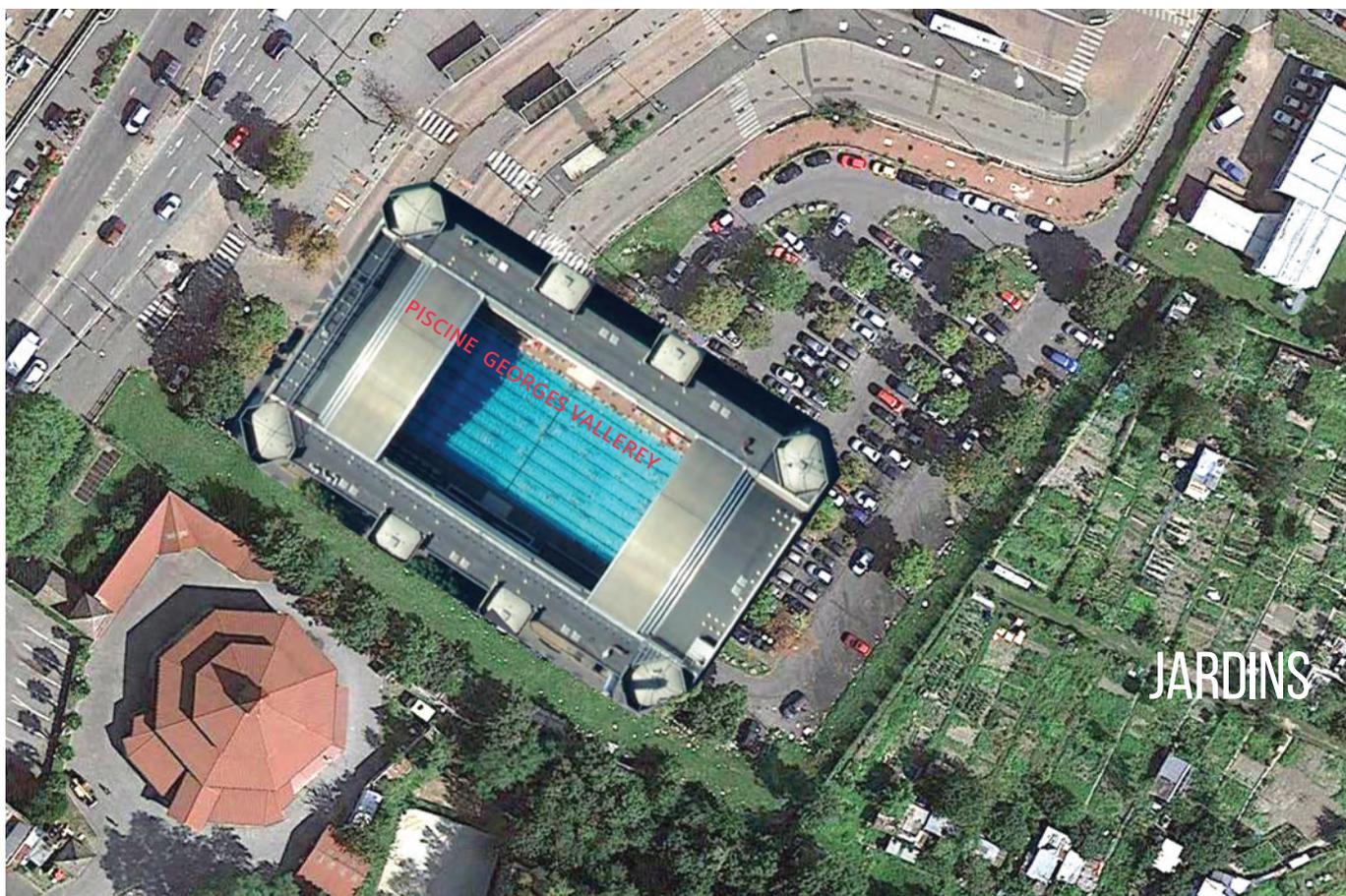


ou bien **LA PISCINE KELLER**



© Fond de carte Google Maps

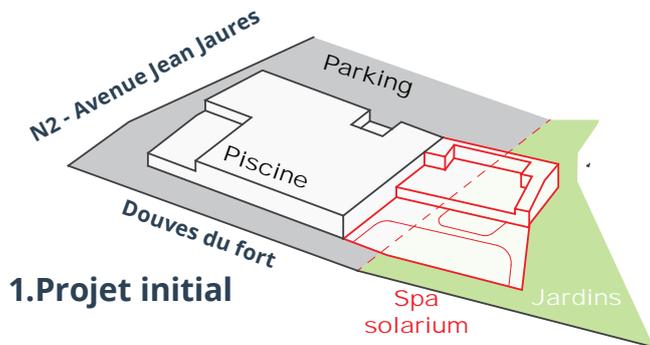
sinon **LA PISCINE GEORGES HERMANT À PARIS**



© Fond de carte Google Maps

à défaut **LA PISCINE GEORGES VALLEREY À PARIS**

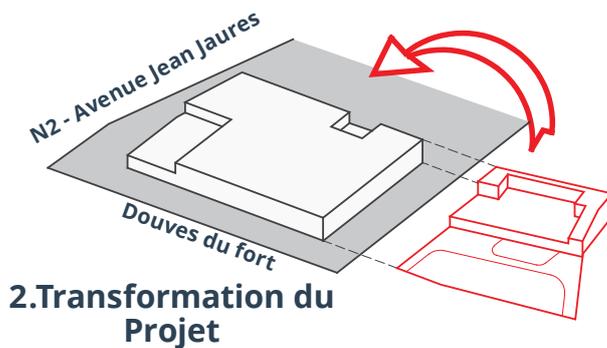
Quelle alternative pour le projet centre aquatique du Fort d'Aubervilliers ?



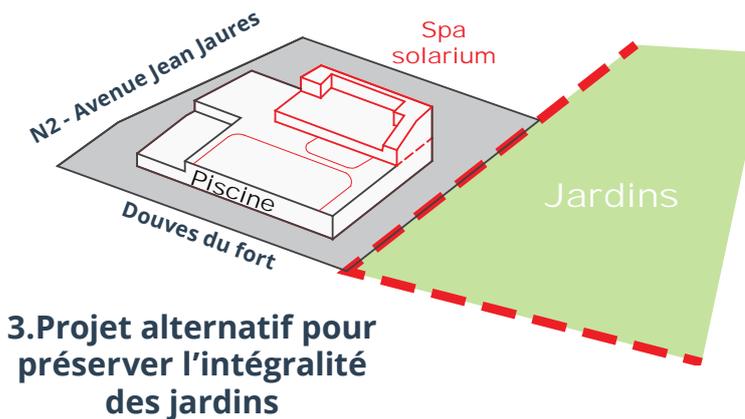
1. Projet initial

L'espace déjà artificialisé du parking semble donc suffisant pour accueillir une piscine olympique, sans détruire les jardins et nous proposons que les espaces de fitness et son solarium viennent sur le toit de la piscine (ou ailleurs...) sans empiéter sur les jardins.

Cette alternative ne serait pas plus coûteuse que le projet d'origine, car elle éviterait des retards liés aux déménagements des jardiniers, le coût du déplacement des arbres fruitiers et ceux d'importants travaux de terrassement pour supprimer les glacis du fort sur lesquels les jardins sont implantés.



2. Transformation du Projet



3. Projet alternatif pour préserver l'intégralité des jardins

Qui peut sauver les jardins ?

Georges-François Leclerc, préfet de la Seine-Saint-Denis

En annulant le projet car illégal, non conforme au SDRIF et sans étude d'impact pour la destruction des jardins et du bois.



Anne Hidalgo, maire de Paris et présidente du Conseil d'administration de la SOLIDEO. **En stoppant le financement de la piscine et en planifiant des jeux véritablement écoresponsables**



Tony Estanguet
Président de Paris 2024
En proposant des jeux véritablement éco-responsables.

Roxana Maracineanu, ministre déléguée aux Sports,
En demandant la modification du projet de piscine financée par l'Etat



Mathieu Hanotin, maire de Saint-Denis et président de Plaine Commune
En changeant le PLUi



Valérie Pécresse, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France et présidente de Grand Paris Aménagement

En stoppant le financement du projet par la Région et en demandant à GPA de revoir le projet.



David Lucas, Directeur du Territoire Grand Paris Est à Grand Paris Aménagement
En modifiant le projet de ZAC



Camille Vienne-Thery, directrice projet ZAC du Fort d'Aubervilliers à Grand Paris Aménagement
En réétudiant le projet de ZAC



Nicolas Chabanne, architecte du projet de piscine
En améliorant le projet de piscine



Jean-Charles Robin, pdg de SPIE BATIGNOLLES constructeur du projet de piscine. **En modifiant le projet de piscine**



Karine Franclet, maire d'Aubervilliers
En réévaluant les projets de ZAC et de piscine



Annexes :
Histoire des jardins
Revue de presse

Histoire des jardins ouvriers des Vertus

Les jardins ouvriers des Vertus s'inscrivent dans le temps long de l'histoire francilienne. L'exploitation agricole de la Plaine des Vertus remonte en effet au Moyen Age, au moins : le quartier des Courtilières à Pantin en tire son nom puisque courtil, en ancien français, désigne un espace agricole. D'autres noms à Aubervilliers rappellent le passé médiéval de la ville d'ailleurs : la rue du moustier (moustier = monastère) et surtout le quartier du Landy : la foire du Lendit au XIe-XIIe siècle était une des foires commerciales les plus réputées de la région. A la même époque l'église d'Aubervilliers était un lieu de pèlerinage réputé.

La Plaine des Vertus possédait un avantage décisif en matière agricole : constituée par d'anciens marais asséchés par l'homme (pour procéder à une mise en culture), elle permettait de cultiver sans arroser (on mesure les changements climatiques à ce type de petit détail). Le terme de maraîcher vient d'ailleurs de cette pratique d'assèchement des zones humides pour des activités agricoles (le quartier du Marais à Paris relève de la même optique). A l'époque, les légumes cultivés différaient un peu des nôtres : on y trouvait certes les choux, les carottes et autres légumes racines. Mais on consommait aussi des légumes tombés en désuétude : le chénopode, la Raiponce, l'Arroche (légumes feuilles) ou bien, côté céréales, le méteil (mélange d'orge et blé). On consommait également à l'occasion des aliments boudés par nos assiettes : par exemple les glands (moyennant quelques transformations). Les pratiques de cultures étaient également différentes de ce que nous pratiquons puisqu'on fonctionnait par « planches » des bandes de terre pouvant associer plusieurs cultures, un peu comme la permaculture. L'agriculture était alors déjà sophistiquée : par exemple, pour déjouer le fisc qui taxait normalement chaque récolte, les cultivateurs avaient mis en place des systèmes de rotation très rapide

des cultures : le perceuteur passait et taxait la récolte de carottes, mais ratait, quelques mois plus tard, celle des navets primeurs ! De même les techniques de greffage en arboriculture étaient déjà bien maîtrisées. C'est d'ailleurs pour cela, à l'origine, que la Plaine des Vertus s'est spécialisée dans les légumes primeurs. Les jardins ne fournissaient pas que des légumes pour la table à l'époque : le brou de noix servait pour l'encre des plumes, l'ortie (dont les fibres sont très résistantes) servait pour le textile (on la mangeait aussi : elle est très riche en vitamine C, autant qu'une orange, presque). Et bien sûr, la nature était une grande pourvoyeuse de pharmacopée en des temps où la chimie moderne n'existait pas encore : le plantain lancéolé est un anti-tussif réputé, la chélidoine guérit les affections dermatologiques, la sauge régule le cycle hormonal féminin, le pissenlit purge le foie etc.

Nos potagers tels qu'on les observe dans nos parcelles des jardins ouvriers sont eux-mêmes un livre d'histoire à ciel ouvert qui raconte la grande aventure de la botanique occidentale : les haricots ont été rapportés des Amériques au XVIIe siècle, de même qu'au XVIe siècle nos fraises étaient inconnues : on cultivait exclusivement des fraises des bois pour nourrir la cour. La pomme de terre a été elle aussi rapportée des Amériques, mais elle a commencé par être cultivée pour nourrir les vaches (c'était la truffe de terre). La tomate enfin est la plus connue de ces plantes acclimatées... elle est aussi originaire des Amériques.

Le XVIIIe siècle avec le mouvement des Lumières va amener un grand courant de rationalisation des méthodes de culture : on élabore des variétés de céréales, d'arbres, de légumes plus productives. On construit de nouvelles machines, puis on introduit à partir du XIXe, on introduit la mécanisation dans les pratiques. Les machines vont très vite chambouler les pratiques

et imposer la monoculture, alors qu'auparavant, le verger, les céréales, le bétail cohabitaient sans trop de problème. Seulement une machine nécessite des rangs bien ordonnés pour être efficace et une seule espèce de légume, la seule qu'elle permet de traiter (la moissonneuse batteuse ne récolte pas les haricots donc exit les haricots).

La Plaine des Vertus reste très fortement agricole à cette époque en dépit de l'essor de l'industrialisation sur le territoire de la Seine Saint Denis. Elle accueille d'ailleurs nombre de maraîchers chassés de Paris intramuros par la pression foncière. Pour être compétitifs face aux producteurs qui demeurent encore dans Paris, les maraîchers se focalisent uniquement sur des légumes primeurs, des légumes forcés pour pousser avant leur saison : des melons en mars par exemple. Pour cela, pas besoin de pétrole : les maraîchers fonctionnaient avec des associations de couches chaudes et de cloches ou chassis nantais (deux ancêtres de la serre). La couche chaude, c'est du fumier récupéré tous les jours auprès des cochers, fiacres à

cheval de la capitale, mis à macérer autour de la cloche : le légume a un sauna pour lui tout seul. Le fumier en période d'activité bactérienne peut monter jusqu'à 40° ce qui, en hiver, assure un bon équilibre. La pénibilité de ces pratiques était extrême puisqu'il fallait arroser chaque légume individuellement sous sa cloche en verre, la soulever, remettre du fumier etc. La Plaine des Vertus était donc un véritable laboratoire de culture intensive au XIXe et début du XXe siècle. Elle restait une référence pour l'approvisionnement parisien : au cours des Halles, les maraîchers issus de là bas avaient une place réservée, le « Carreau des Vertus ».

La pression immobilière a peu à peu chassé les maraîchers... Ils ont souvent déménagé un peu plus loin, par exemple dans le Val d'Oise, à Gonesse. Mais ils ne portaient pas les mains vides : leur sol nourri et bichonné au fumier, ils l'emportaient ! Dans l'histoire, les maraîchers n'étaient pas seulement des victimes de l'industrialisation ou du béton : ils revendaient souvent plus cher leur terre qui, à force de culture, était devenue constructible...



Carte postale ancienne éditée par EM N° 6819 AUBERVILLIERS : Le fort - Les Glacis (domaine public)

Fort d'Aubervilliers : les jardins ouvriers ne veulent pas être sacrifiés sur l'autel du Grand Paris Express

Une manifestation de soutien aux « Jardins ouvriers des Vertus » a été organisée ce mercredi soir. Une partie du site doit être utilisée durant le chantier de la future gare de la ligne 15 du Grand Paris Express.



Aubervilliers, ce mercredi soir. Un peu plus d'une cinquantaine de personnes se sont mobilisées ce mercredi soir pour défendre l'avenir des Jardins des Vertus. LP/A.L.

Par **Anthony Lieures**
Le 17 juin 2020 à 21h44

« Des légumes, pas du bitume ; Des lilas, pas des gravats ! » Ce mercredi soir à Aubervilliers, plusieurs dizaines de manifestants se sont réunies pour défendre les Jardins des Vertus. Une partie de ces jardins ouvriers, situés au pied du Fort d'Aubervilliers, doit être occupée par l'emprise du chantier à venir de la future gare de la ligne 15 du Grand Paris Express. Son ouverture est prévue en 2030.

« Nous demandons que les jardins soient préservés dans leur intégralité », alerte le collectif Aubervilliers en transition, qui a lancé une pétition baptisée « Rangez vos engins, laissez-nous les jardins! ». Elle avait déjà recueilli [près de 300 signatures ce mercredi](#).



LP/A.L.

Cette oasis regroupant 92 parcelles et petites cabanes a près d'un siècle d'histoire. C'est en 1935 que l'association des Jardins ouvriers des Vertus est née pour occuper et gérer ces 26 000 m² de terre, où l'on trouve des arbres fruitiers, des cultures de fleurs, de légumes ou encore des ruches, au carrefour de communes qui manquent cruellement d'espaces verts : Aubervilliers, Bobigny et Pantin.

« Vital de conserver des lieux comme ça »

De nombreux habitants ont souhaité apporter leur soutien aux jardiniers ce mercredi soir. A l'image d'Ana, qui habite le centre-ville d'Aubervilliers depuis une trentaine d'années. « On ne peut pas être contre le nouveau métro ou la future piscine à dimension olympique (*NDLR : qui verra le jour, d'ici 2024, au Fort d'Aubervilliers*), mais il est vital de conserver des lieux comme ceux-là, observe-t-elle. La transformation de la ville ne doit pas se faire au détriment de ces grands espaces verts, de notre santé. »

Plusieurs jardiniers rappelaient que [la crise avait de nouveau rappelé l'intérêt de ces jardins](#), pour permettre « aux habitants de s'y ressourcer

mais, aussi, de s'y nourrir. »

Le rêve d'y célébrer le centenaire des jardins en 2035

Le collectif dit lui avoir appris que la Société du Grand Paris (SGP), qui porte le projet de nouveau métro, souhaite « stocker les déblais du chantier de la station Fort d'Aubervilliers de la nouvelle ligne 15 du métro. Plusieurs milliers de mètres carrés de jardin et des dizaines d'arbres sont menacés de finir sous les gravats. »



LP/AL.

Le président de l'association des Jardins ouvriers, Philippe Frette, dit, lui, la « grande difficulté d'avoir un interlocuteur sur le sujet » à la SGP. « Notre seul signal un peu positif, c'est le report du chantier du Grand Paris Express de 2024 à 2030 », dit le vice-président de l'association, Gérard Muller, qui rêve de célébrer le centenaire des jardins cinq ans après l'arrivée du métro. « Nous demandons d'ailleurs officiellement que la gare soit nommée Fort d'Aubervilliers - Jardins ouvriers », poursuit-il.

La SGP promet qu'aucun déblai ne sera stocké ici

Contactée, la SGP se veut rassurante ce mercredi soir. « Il n'est pas prévu de stockage spécifique de déblais sur ce site : les terres excavées lors de la construction de la gare seront évacuées au fur et à mesure, et les déblais issus d'autres chantiers de la ligne ne seront pas rapatriés sur le site du Fort d'Aubervilliers », répond-elle, confirmant toutefois que l'emprise du chantier de la gare « aura un impact sur environ 5 000m² des Jardins des Vertus. »

La SGP assure « qu'une réflexion globale est portée par Grand Paris Aménagement (NDLR : propriétaire des terrains et aménageur de la ZAC du Fort), pour reconstituer les surfaces de jardins impactés par les différents projets », la gare mais aussi le futur centre aquatique d'entraînement olympique.

« Les jardins ne perdront pas un seul mètre carré »

Interrogée à ce sujet, la maire (PCF) d'Aubervilliers, Meriem Derkaoui, rappelle les engagements de la ville : « La condition que nous avons posé pour l'aménagement de la ZAC du Fort d'Aubervilliers, c'était de préserver le théâtre équestre Zingaro et les Jardins des Vertus car les deux font totalement partie de l'histoire d'Aubervilliers. »

Aubervilliers : nous étouffons !

Par Le collectif Agros pour une autre PAC(<https://www.libération.fr/auteur/20478-le-collectif-agros-pour-une-autre-pac>) — 30 septembre 2020 à 06:03



Un jardin partagé en banlieue parisienne. Photo Thomas Samson. AFP

Des jardins ouvriers d'Aubervilliers pourraient être en partie remplacés par un écoquartier et un centre de fitness construits en vue des JO de 2024. Jardinières et jardiniers de ces parcelles demandent aux pouvoirs publics de les sauver.

Tribune. Nous étouffons...

...de tristesse depuis que nous avons découvert que les parcelles que nous soignons depuis près d'un siècle doivent être grandement amputées (3 200 m²) pour accueillir l'extrémité d'une piscine d'entraînement des Jeux olympiques de Paris de 2024.

...de colère car pendant des mois nous avons cru à la concertation avec l'équipe municipale sortante. Nous comprenons maintenant que notre dialogue n'était qu'une manœuvre dilatoire. Ils ont gagné du temps pour modifier le plan local d'urbanisme et sacrifier froidement ce paradis de verdure.

...d'impatience quand on nous explique qu'un mètre carré perdu sera remplacé par un autre comme si la biodiversité était un bien de consommation.

...de déception car nous étions heureux-ses de voir notre ville accueillir une nouvelle piscine, un équipement tellement utile pour nos enfants, et que nous découvrons maintenant que ce n'est pas un bassin qui va détruire nos terres mais un centre de «fitness» et un «solarium minéral». Des aménagements dont l'utilité au Fort d'Aubervilliers, une des zones les plus pauvres d'Ile-de-France, pose question.

...de dépit car nous savons que rien ne viendra jamais compenser la destruction de ce patrimoine inestimable. Un des tout derniers témoins de la plaine légumière des Vertus qui fut, dit-on, la plus grande d'Europe.

...de peur pour les renards, les hérissons, les oiseaux, les abeilles, les grillons d'Italie... espèces menacées pour la plupart, qui vont, encore une fois, voir l'homme détruire méthodiquement et sans scrupule leur habitat.

...de fatigue car nous comprenons que les décideurs qui convoitent nos parcelles n'en sont qu'à leur premier coup de pioche. Doivent suivre la gare du Grand Paris Express et l'éco-quartier (sic) du Fort qui sont autant de nouveaux prétextes pour spéculer sur les terres communes que nous entretenons depuis des décennies (10 000 m² de jardin détruits à terme).

...de rire quand nous songeons aux discours et aux engagements écologiques qui accompagnent les Jeux olympiques de 2024 et que nous voyons, encore une fois, les pouvoirs publics profiter de cette occasion pour bétonner et détruire la biodiversité. Il y a nos jardins mais aussi l'Aire des vents au Parc de La Courneuve et d'autres...

...de chaleur car notre ville compte moins de 2 m² d'espace vert par habitant, six fois moins que Paris et quinze fois moins que la plupart des grandes villes de France. Malgré cela, nos modestes parcelles sont sacrifiées. De même que toutes les autres friches que compte cette zone. Un désastre écologique orchestré par l'Etat via la Société du Grand Paris et Grand Paris aménagement.

Nous étouffons une rage que nos origines et notre éducation nous ont appris à contenir; un appel aux politiques, au Comité international olympique, aux Comité d'organisation, à l'Etat... Sauvez nos jardins !

www.facebook.com/JardinsAubervilliers/
pétition : frama.link/JardinsAuber
email : jardinpasdengin@riseup.net